

Paris, le 21 mars 2022

**Nouvelle baisse des TAG demandée
avec insistance par la CNAM et combattue par l'USPO.
Nous avons besoin de vous tous pour empêcher cette humiliation !**

L'assurance maladie avait initialement prévu une **baisse de 40%** en deux temps de la rémunération des tests antigéniques : de 25 à 20 euros au 15 février et à 15 euros au 15 mars.

Le Président de la FSPF avait, jusqu'à présent, expliqué qu'il ne pouvait pas se battre contre cette baisse en raison de l'état d'urgence, avant d'indiquer dans le dernier live qu'il était sorti de sa réserve. **L'absence de mobilisation de la FSPF est incompréhensible** au regard de l'immense investissement des pharmacies d'officine dans la stratégie de dépistage et de vaccination.

Nous demandons à la FSPF, comme nous le faisons depuis plusieurs semaines, de nous rejoindre pour contrer la proposition de la CNAM.

Pour l'instant, l'USPO s'est battue seule contre cette décision injuste. Si nous n'avons pas pu empêcher la première baisse de 5 euros, **nous avons réussi à bloquer la seconde.**

Cependant, et maintenant que la nouvelle convention pharmaceutique est signée, la CNAM souhaite à nouveau baisser le coût des dépistages pour les pharmaciens.

Au moment où le taux de positivité repart à la hausse, l'assurance maladie veut-elle vraiment ouvrir ce débat ? Inimaginable !

INJUSTICE ET HUMILIATION DES PHARMACIENS

	Prix Total du TAG	Coût du prélèvement	Coût du test (gratuit pour les autres professionnels de santé)	Diagnostic, enregistrement et rendu du résultat	
Avant le 15 février	25,00 €	9,60 €	5,00 €	10,40 €	<i>Concerne tous les professionnels de santé</i>
A partir du 15 février	20,00 €	9,60 €	5,00 €	5,40 €	<i>Ne concerne que les pharmaciens</i>
Nouvelle proposition CNAM	15,00 €	9,60 €	5,00 €	0,40 €	<i>Concernerait uniquement les pharmaciens</i>

L'USPO, fortement opposée à toute nouvelle baisse, s'indigne de cette injustice et l'a fait savoir auprès de l'assurance maladie et du ministère.

- **Injustice et discrimination des pharmaciens**, car cette proposition, non applicable aux autres professionnels de santé, rémunère notre diagnostic, l'enregistrement et l'annonce du résultat à **40 centimes. C'est une insulte à notre diplôme et notre travail.**
- **Injustice et incompréhension car la baisse est plus importante pour les pharmaciens que pour les biologistes.** Leurs investissements ont été amortis depuis longtemps contrairement à celui des pharmaciens qui ne peuvent pas automatiser leur procédure.
- **Injuste et irresponsable pour les patients.** Cette baisse limitera l'accès au dépistage et compliquera le parcours de soins des patients. L'objectif de la CNAM est uniquement comptable à l'heure où elle devrait envisager de prendre en charge pour les patients le co-dépistage grippe-covid !

Nous avons besoin de vous pour contrer cette décision ! Répondez en urgence à notre enquête en cliquant sur le lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/T9WNFFS> (à retrouver sur www.uspo.fr).

Mobilisez-vous également pour alerter l'ensemble des élus (députés, sénateurs, maires), les CPAM et ARS. **L'USPO compte sur vous tous.**

Le Bureau de l'USPO